



Je paye à tort les dettes de ma compagne.

Par **ian**, le **29/12/2012** à **08:37**

Bonjour, j'expose ma situation : J'ai emménagé avec ma fiancée il y a tout juste un an, tout allait à merveille, je suis compositeur d'oeuvres musicales et elle est responsable qualité dans une association. On a eu chacun nos vécus et aussi nos soucis, le mien a notamment été la péremption de mon passeport, qui me bloquait pour pas mal de chose, dont pour effectuer un prêt ou faire un crédit à long terme. Ma fiancée était en CDI depuis 3 ans. Étant tous les deux passionnés de photographie et de musique, et moi qui étais bloqué par mon passeport qui tardait à être mis à jour, je lui faisais part de ma frustration dans le fait de ne pas pouvoir m'acheter un outil de travail à crédit (mon outil de travail est principalement un ordinateur). On a donc fait les magasins et vu notre passion (je le répète) pour l'Art en général, elle a pris la décision de prendre un crédit d'un macbook pro et d'un appareil photo numérique. Je lui disais et répétais que je préférerais attendre d'être en capacité de prendre le crédit à mon nom, mais elle a insisté. On a donc passé plusieurs mois à réaliser plein de choses avec l'appareil photo et le macbook, en dehors du fait que j'utilisais l'ordinateur pour "mon" travail. Plus tard, ma fiancée m'a avoué qu'elle est en surendettement et elle devait être à 10.000 euros de dette à l'heure où elle m'avouait ça... Pour moi ça n'a jamais changé quoi que ce soit, elle est ce qu'elle est avec ce qu'elle a fait, je l'aimais et c'est ce qui comptait. Sauf que... il a juste suffi que j'aie des imprévus avec mes clients, qui ont engendré les retards du paiement du crédit (car je lui ai dit que je l'aiderai à payer la mensualité)... et ma fiancée a commencé à me reprocher dans tous les sens, et a fini par m'avouer qu'elle s'est prostituée alors que la veille, on a parlé de se marier... Ma vie a basculé, c'est très dur, même jusqu'à maintenant. Mais le pire est dans le fait qu'au lieu d'accepter de suivre mes conseils lorsque je lui ai dit d'arrêter ça et d'avancer ensemble (alors que j'aurais pu partir en courant)... elle a continué en cachette et moi j'ai découvert ses annonces juste en tapant son numéro (car elle m'a dit qu'elle a trouvé ses clients sur le net). Chaque semaine, j'en découvrais une différente. J'ai failli me suicider 2 fois alors que je ne suis vraiment pas ce genre de personne. Et au lieu de me reconforter, elle m'a traitée de malade mentale et m'a

harcelée durant des semaines pour que je parte de l'appartement (qui était également à son nom). Elle a réussi à me mettre dans la tête que c'était à cause de moi si elle a vendu son corps alors : j'avais beau être à la rue, je faisais tout pour assurer le paiement du crédit et je l'ai même sauvé de l'huissier car j'ai payé cher pour que l'huissier ne lui crée pas des soucis. Elle voyait que je souffrais, que je pleurais chaque jour que Dieu faisait, mais elle n'agissait pas, au contraire elle ne faisait que me pousser à pleurer encore plus.

Je tiens à préciser que ça ne fait qu'un an qu'on était ensemble mais de ce que me confiait son frère et sa mère à son sujet, c'est quelqu'un qui a un réel problème avec l'insécurité financière, au point d'en faire une psychose. Elle m'a également fait part de ça, en disant qu'elle a du mal avec les hommes, elle ne supporte pas de "galérer" avec un homme...etc.

Aujourd'hui, je coule vraiment doucement, mon album sort bientôt mais je suis très affecté. Et à ce jour, j'ai déjà payé 800 euros (avec traçabilité et signature de sa part). Il doit rester 1000 euros à payer, mais elle refuse de me montrer la somme officielle restante. D'ailleurs elle refuse de me montrer quoi que ce soit, même la preuve de l'arrangement qui a été fait avec l'huissier. Surtout qu'au lieu de 200 euros par mois, elle a réussi à augmenter à 300 euros par mois. Et je paye ça seul, au péril de ma propre situation. (j'ai déjà dormi dans la rue au moins 4 fois car je n'avais plus rien sur moi vu que j'ai tout abandonné du jour au lendemain).

Ce qui m'a créé le déclic, c'est qu'au lieu d'avoir l'humilité de reconnaître la souffrance psychologique qu'elle m'a créée, elle a réussi à me balancer toute la responsabilité de toutes ses dérives. Dans son discours, elle ne s'en veut absolument pas d'avoir tout gâchée à cause de "l'argent". Depuis, j'ai décidé d'arrêter de payer et de lui réclamer ce que j'ai déjà payé et de ce fait, lui restituer l'ordinateur qui est avec moi.

Ce crédit est à son nom, je ne l'ai jamais forcé ni influencé à le prendre et surtout, je paye quelque chose qui ne m'appartient toujours pas.

Puisqu'elle refuse de me rembourser et de récupérer l'ordinateur, j'aimerais savoir si j'ai le droit de revendre l'ordinateur et donc d'utiliser l'argent issu de la vente pour d'une part rembourser ce que j'ai versé, et d'autre part lui donner ce qu'il reste à payer du crédit.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **29/12/2012 à 14:51**

bjr, votre histoire est un peu compliquée et sort du cadre strictement juridique de ce site.

en principe vous ne pouvez vendre que ce qui vous appartient. donc vous pouvez vendre l'ordinateur si la facture est à votre nom.

rien ne vous oblige à payer les crédits de votre concubine.

Par **ian**, le **29/12/2012 à 16:07**

Je vous remercie pour votre réponse. Cependant, il me semble qu'à partir du moment où elle refuse de me rembourser ce que j'ai dû à sa place alors qu'elle me réclame le matériel, ça rentre dans le cadre juridique car d'après les articles 1376 et suivants du Code civil concernant le "paiement de l'indu", je suis en droit de lui exiger le remboursement de ce que j'ai versé si le matériel n'est plus en ma possession. Et comme elle refuse de me rembourser, et que d'après l'officier de police avec qui j'ai eu un entretien, dès qu'il y a une traçabilité de paiement de ma part, j'ai autant qu'elle le droit de vendre le matériel à condition de lui donner l'argent qui comblera le reste de l'échéance car de toutes façons, elle ne veut ni récupérer le matériel, ni payer le crédit. Rien ne m'oblige à payer le crédit bien entendu et c'est pour ça que j'arrête de le faire, par contre je ne compte pas laisser ce que j'ai payé se volatiliser dans la nature alors

qu'elle va être en possession du matériel, voilà pourquoi je compte le vendre.rnL'officier m'a dit que si elle refuse de me rembourser, je peux porter plainte contre elle. Aurai-je une chance de récupérer mon argent en procédant ainsi?

Par **Marion2**, le **29/12/2012 à 16:36**

Bonjour,rnrnVotre concubine vous a t'elle fait une reconnaissance de dettes ? Si ce n'est pas le cas, vous ne pourrez rien récupérer.rnrnCdt

Par **ian**, le **29/12/2012 à 16:48**

Bonjour Marion2,rnrnElle m'a dit "qu'elle le ferait", mais je ne la crois pas. Elle a déjà promis plein de choses sans les avoir tenu. rnDe toute manière le matériel est encore avec moi. Étant donné que j'ai payé la moitié de sa dette, j'ai décidé d'arrêter de payer, car en fait la raison pour laquelle j'ai payé à sa place était vraiment pour lui prouver que j'étais pas un lâche qui la laisse dans la galère (car elle me rabaissait avec ça tous les jours). Mais je me suis rendu compte que même en payant à sa place, je ne suis pas plus respecté. Et puis financièrement je m'enfonce dans des situations irréalistes pour juste assurer ça par mois. rnrnJe sais que si j'attends de sa part le remboursement de mon argent, je peux toujours attendre, car je la connais un peu. Donc je pense qu'il faut vraiment que j'évite de céder à sa proposition de lui restituer le matériel tant que je n'aurai pas la totalité de ce qu'elle me doit...après, juridiquement est-ce que j'en ai le droit?...

Par **amajuris**, le **29/12/2012 à 17:29**

bjr,rnce qui est sur c'est qu'on ne peut pas se faire justice soi-même.rnsi votre amie refuse de vous rembourser, vous serez obligé d'en passer par la case tribunal.rncdt

Par **ian**, le **29/12/2012 à 17:51**

Exactement. En fait, je l'ai eu au téléphone et elle m'exige la restitution du matériel et me rembourser à son rythme...ce qui ne me convient pas. Alors j'ai décidé de lui laisser l'argent, car si je le récupère, il est certain que je passerai le reste de ma vie à passer pour le mec malhonnête car c'est ce qu'elle veut. Là au moins, j'aurais payé la moitié, elle se chargera de régler le reste, soit en vendant elle-même son matériel, soit en le gardant mais ce ne sera plus mon problème. Elle insiste pour me rembourser justement pour que j'aie vraiment l'étiquette du gars qui ne tient pas parole. Là je n'ai plus rien à me reprocher puisque je lui laisse l'argent que j'ai payé. Par contre elle veut absolument que je remette le matériel à quelqu'un...chose que je refuse de faire, car lorsqu'il s'agissait de me donner mon disque dur, elle refusait de me le restituer en mains propres, et le policier m'a dit que je ne pouvais pas l'obliger à me le donner de cette manière donc je n'avais qu'à accepter l'envoi par courrier recommandé avec A/R. Aujourd'hui je lui redis la même chose pour "son" matériel et elle me menace de porter

plainte si je ne remets pas son bien en mains propres...Alors ma question serait de savoir si je suis "vraiment" obligé de procéder comme elle le veut?